



Engagement envers
les droits de l'homme
S'attaquer à l'esclavage moderne



Introduction

CRH voit d'un très bon œil l'instauration du Modern Slavery Act du Royaume-Uni (loi contre l'esclavage moderne) et soutient entièrement tous les efforts de lutte contre les violations des droits de l'homme. Même si la plupart des entreprises du groupe CRH ne sont pas tenues de publier une Déclaration relative à l'esclavage moderne en vertu de cette loi, CRH plc a décidé de le faire volontairement pour exprimer son engagement envers l'adoption et le maintien de pratiques commerciales irréprochables. En conséquence, cette déclaration concerne le groupe CRH.

En tant qu'entreprise éthique, CRH s'engage à s'assurer que ses activités respectent en tout temps les principes énoncés dans son Code de conduite professionnelle (CCP). CRH s'engage ainsi à mener ses activités de manière responsable, viable et éthique avec ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires commerciaux, les autorités locales, les populations, ses actionnaires et ses employés. Le groupe s'efforce de nouer des relations durables basées sur la confiance et sur ses valeurs fondamentales que sont l'intégrité, l'honnêteté et le respect de la loi. Ces valeurs fondamentales guident l'approche commerciale de CRH depuis sa fondation, et l'engagement envers ces valeurs est une exigence fondamentale pour tous les employés et toutes les entreprises de CRH.

Cette Déclaration, faite au nom de CRH plc et de ses filiales, décrit les mesures prises par CRH pour s'assurer qu'il n'y ait aucune forme d'esclavage ni de trafic d'êtres humains au sein de ses propres entreprises ou de ses chaînes logistiques.

Cette Déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de CRH plc le 28 avril 2017 et signée en son nom par Maeve Carton, directrice.

À propos de CRH

CRH, groupe international aux activités diversifiées, est un leader dans le secteur des matériaux de construction. Il emploie environ 87 000 personnes sur près de 3 800 sites d'exploitation situés dans 31 pays à travers le monde.

CRH est la plus grande entreprise de matériaux de construction en Amérique du Nord et la deuxième au niveau mondial. Le groupe fait figure de leader en Europe et occupe une position stratégique dans les régions économiques émergentes de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

Étant donné sa présence mondiale importante et son statut de leader du secteur, CRH a parfaitement conscience de son rôle à jouer au sein des nombreuses populations où elle exerce ses activités. Les activités commerciales du groupe permettent de fournir des matériaux essentiels aux constructions résidentielles et non résidentielles, ainsi que des infrastructures nécessaires au développement des populations. Le groupe croit qu'en répondant aux besoins des populations en respectant des principes de durabilité, il pourra créer une valeur à long terme pour toutes les parties prenantes, notamment les investisseurs, les clients, les partenaires, les employés, les fournisseurs et les populations locales et voisines. De bonnes pratiques de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises sont essentielles pour transmettre la vision de l'entreprise en tant que leader mondial dans le secteur des matériaux de construction.

CRH figure dans le classement des entreprises Fortune 500 et est membre constituant des indices boursiers FTSE 100, EURO STOXX 50 et ISEQ 20. Les actions ADS (American Depositary Shares) de CRH sont cotées à la Bourse de New York (NYSE). CRH figure parmi les leaders du secteur selon le classement établi par les principales agences de notation des investissements socialement responsables (ISR). Le groupe est aussi membre constituant de plusieurs indices liés à la durabilité, dont le FTSE4Good, les indices STOXX® Global ESG Leaders et l'indice Vigeo World 120.

CRH s'efforce depuis très longtemps de respecter les droits de l'homme et les droits des travailleurs, et, dans la mesure où ils sont applicables à ses entreprises, le groupe soutient également les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail.

Pour CRH, l'esclavage sous toutes ses formes (esclavage, servitude, travail forcé ou obligatoire, trafic d'êtres humains et exploitation) est un acte odieux, et toutes les entreprises CRH sont responsables de s'assurer qu'aucune forme d'esclavage ne se produise au sein de leur zone d'influence. Le Code de conduite professionnelle de CRH fait spécifiquement mention de l'interdiction du travail forcé.

Mettre en place des politiques rigoureuses

CRH a mis en œuvre un code de conduite professionnelle (CCP) officiel qui définit les politiques, les lignes directrices, la formation, la surveillance et les mécanismes d'évaluation permettant de faire respecter les principes de CRH grâce à des normes et des pratiques commerciales éthiques. Le principe directeur est le suivant : « aucune raison commerciale ne justifiera jamais un acte répréhensible ».

L'engagement de CRH envers les droits de l'homme et les droits des travailleurs se reflète dans son CCP et dans ses relations avec ses employés. Les administrateurs délégués de l'entreprise sont responsables de la mise en œuvre des politiques et des principes fondamentaux de CRH, notamment des politiques relatives à l'emploi, des lignes directrices et des objectifs concernant leur domaine de compétence. Les équipes des ressources humaines et la direction centrale de CRH les soutiennent dans leurs efforts.

La Politique sociale de CRH s'applique rigoureusement à toutes les entreprises du groupe, qui sont tenues de :



CRH a également mis en œuvre le Code de conduite Fournisseur, qui présente les principes de CRH en matière d'approvisionnement éthique. Ce Code énonce les normes, les pratiques et les procédures en matière de droits de l'homme et de droits des travailleurs que doivent respecter les fournisseurs avec qui CRH fait affaire, directement ou indirectement.



Respecter

au minimum toutes les lois applicables afin d'améliorer en permanence notre gestion sociale, en s'efforçant en tout temps d'atteindre ou de dépasser les meilleures pratiques du secteur.

Interdire

le travail forcé ou obligatoire, ainsi que le travail des enfants.

Gérer

nos activités de manière juste et équitable, en assumant toutes nos responsabilités sociales en tant qu'employeur direct et indirect.

Appliquer

le principe d'égalité des chances en valorisant la diversité, sans tenir compte de l'âge, du sexe, du handicap, des principes, de l'origine ethnique ou de l'orientation sexuelle, tout en soulignant que le mérite est le critère suprême du recrutement et du processus de sélection.

Soutenir

la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.

Garantir

des relations responsables avec nos fournisseurs et nos clients, conformément au CCP et aux bonnes pratiques commerciales.

Comprendre les risques

Le Cadre de gestion des risques en entreprise de CRH constitue une base de référence qui lui permet d'évaluer et de gérer les risques associés aux activités et aux décisions stratégiques, notamment en ce qui concerne la durabilité, la responsabilité sociale des entreprises, les droits de l'homme et les droits des travailleurs. De plus, CRH évalue chaque année les pratiques sociales au sein de ses activités (évaluation sociale de CRH). Les droits de l'homme et les droits des travailleurs sont au cœur de cette évaluation.

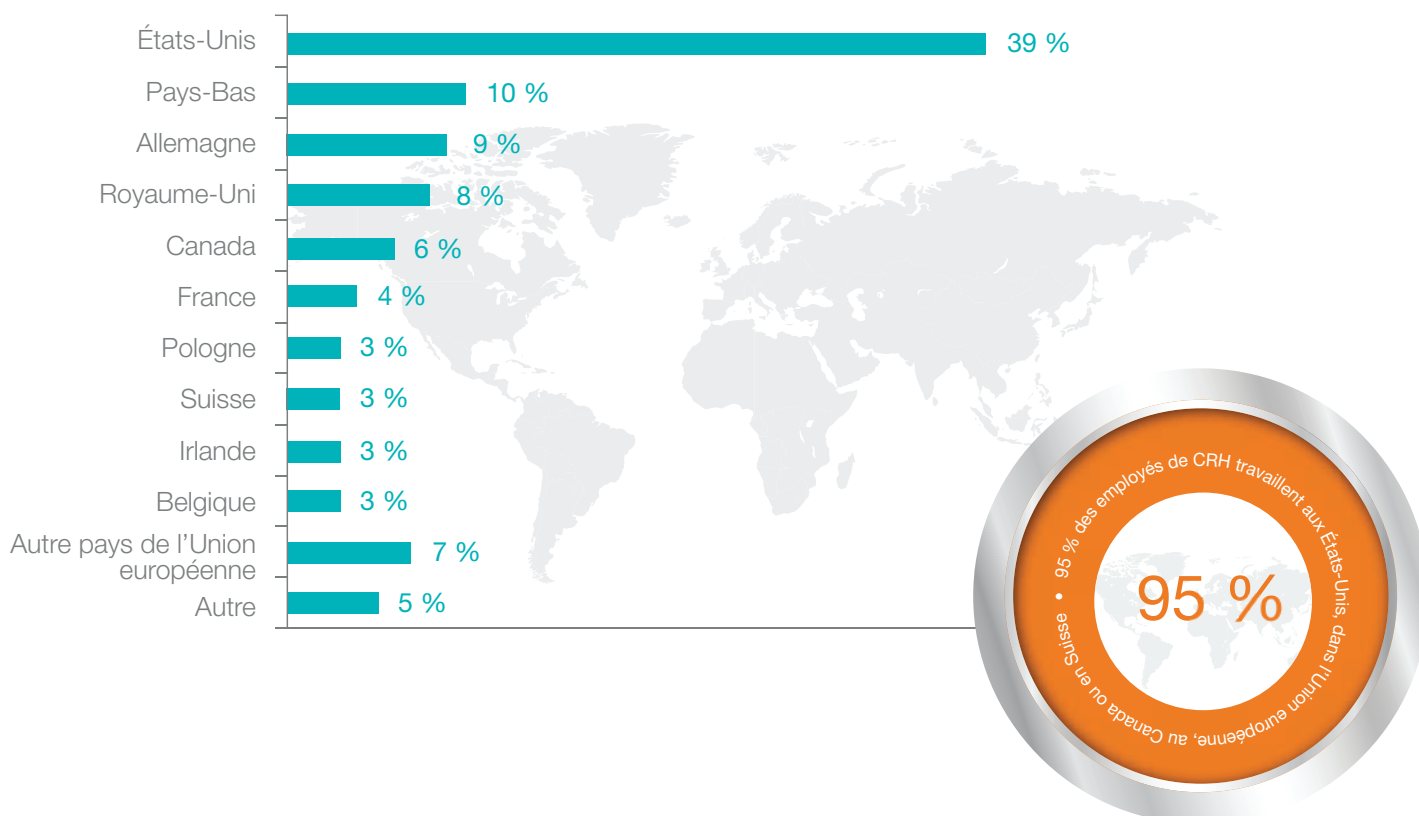
Du point de vue de l'évaluation des risques, compte tenu de sa situation opérationnelle et géographique, CRH a déterminé qu'au sein de sa zone d'influence, le plus grand risque d'esclavage moderne se situait au niveau de sa chaîne logistique. Les mesures prises par le groupe sont donc axées sur ce domaine.

CRH évalue les risques au sein de la chaîne logistique, au niveau des marchandises, en se basant sur un ensemble de 15 critères de durabilité adaptés à ses activités et conformes à son Code de conduite Fournisseur. Le groupe utilise une carte des points sensibles qui identifie le profil de risque et évalue les possibilités pour comprendre et exploiter les zones susceptibles

d'être améliorées. En gérant les risques et les possibilités au niveau des marchandises, CRH a un meilleur aperçu de sa chaîne logistique et peut assurer l'intégration des améliorations requises dans les programmes stratégiques relatifs aux marchandises et dans les décisions concernant l'approvisionnement.

CRH s'occupe activement de tout risque identifié au sein de ses activités et met également en œuvre des politiques, comme la politique sociale de CRH. Les politiques relatives à l'emploi de ses filiales nécessitent l'intégration de ces politiques dans leurs activités. En général, le risque d'esclavage moderne chez les employés directs est faible, car CRH exerce ses activités principalement dans des pays où la législation en matière d'emploi inclut des conventions et des accords internationaux pertinents, renforcés par des politiques d'emploi, des processus et des contrôles locaux qui font en sorte que les risques soient négligeables. Au total, 95 % des employés de CRH travaillent aux États-Unis, dans l'Union européenne, au Canada ou en Suisse. En ce qui concerne les entités CRH dans d'autres pays, l'audit préalable à toute acquisition comprend, le cas échéant, un examen des politiques et des procédures sociales. Toutes ces entités font également partie de l'évaluation sociale annuelle.

Concentrations des employés de CRH



Garantir le respect des normes

Comme indiqué plus haut, CRH effectue une évaluation sociale annuelle qui permet d'estimer la conformité des politiques de CRH en matière de droits de l'homme et de droits des travailleurs. De plus, CRH applique une procédure annuelle de certification de la conformité selon laquelle l'administrateur délégué de chaque entreprise exploitante à travers le monde doit confirmer la mise en œuvre et le respect du CCP de CRH et des politiques associées. Les résultats positifs engendrés par ces évaluations démontrent le sérieux avec lequel CRH assume ses responsabilités dans ce domaine et prouvent que ses politiques sont bien intégrées à ses activités.

Les droits de l'homme et les droits des travailleurs sont particulièrement importants pour CRH lorsque le groupe fait son entrée dans une économie émergente. C'est pour cette raison que l'audit préalable à l'acquisition couvre les droits de l'homme et d'autres points liés à la responsabilité sociale des entreprises. CRH effectue également une évaluation des risques de haut niveau en matière des droits de l'homme, qui prend en compte le pays concerné et sa vulnérabilité.

CRH a mis au point plusieurs processus de surveillance des pratiques des fournisseurs et de leur conformité au Code de conduite Fournisseur de CRH au sein de ses opérations commerciales quotidiennes. Grâce à un questionnaire contenu dans le Code de conduite Fournisseur, CRH vérifie que les activités des fournisseurs présentant un risque potentiellement élevé concernant le Code de conduite Fournisseur respectent bien les normes éthiques de CRH. CRH demande à tous les

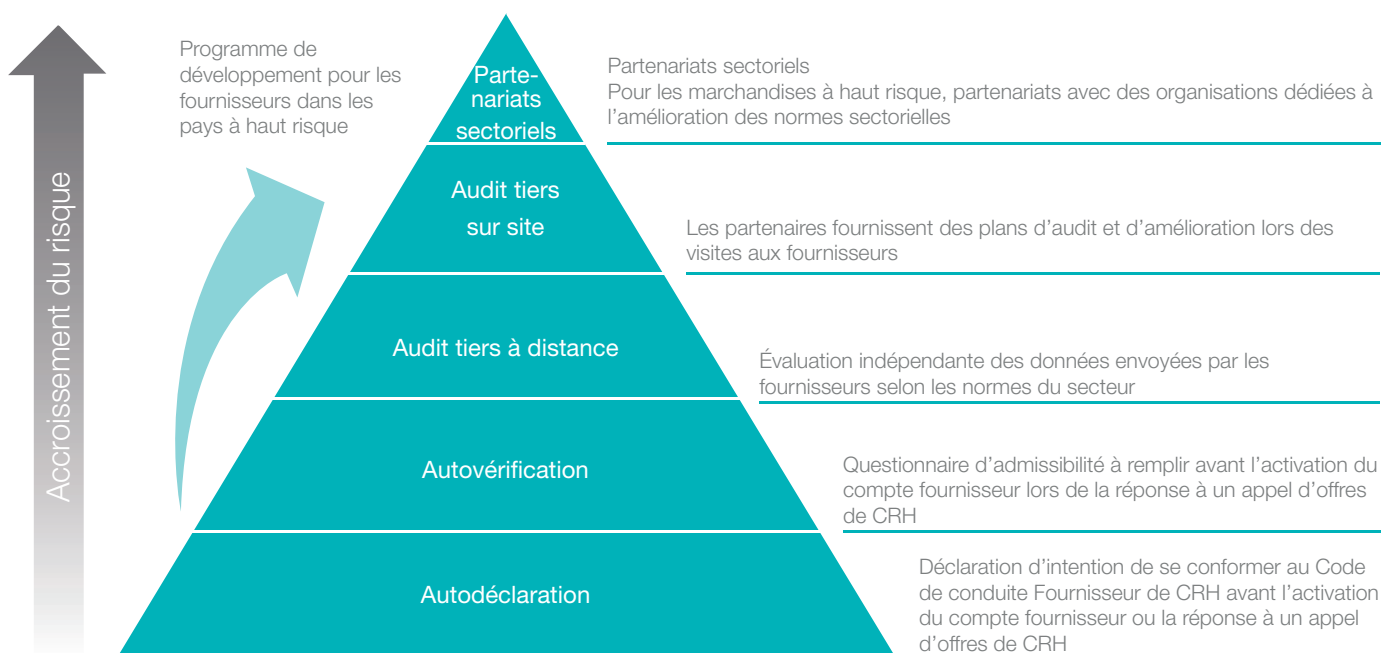
autres fournisseurs de confirmer leur adhésion au Code de conduite Fournisseur et à ses principes lorsqu'ils signent un contrat avec CRH.

L'équipe centrale d'approvisionnement de CRH effectue aussi une évaluation des risques liés à la responsabilité sociale des entreprises pour toutes nos activités stratégiques, dont les pratiques de travail font partie. Si un risque particulier est identifié au sein de la chaîne logistique, CRH s'efforce de mieux gérer et de mieux comprendre les pratiques des fournisseurs, et de collaborer afin de les améliorer. Si ce risque lié à la responsabilité sociale des entreprises dans la chaîne logistique s'accroît, CRH procède à un audit plus rigoureux, dont les différentes étapes sont décrites dans le schéma ci-dessous.

Dans les activités clés où le groupe a identifié une véritable possibilité d'amélioration grâce à son influence, CRH a commencé à créer des partenariats avec des ONG et des associations du secteur. Ces activités clés comprennent généralement des chaînes logistiques complexes où les problèmes peuvent survenir à différents niveaux et où le soutien d'experts et d'organismes indépendants est nécessaire afin d'avoir plus de poids.

CRH utilise également un processus d'audit préalable pour s'assurer qu'aucun minerai provenant de zones de conflit n'est présent dans sa chaîne logistique. Des informations à ce sujet sont disponibles sur www.crh.com.

Mesures de gestion des risques associés aux fournisseurs et principes d'audit de CRH



Sensibiliser

Tous les employés de CRH concernés suivent une formation au CCP de CRH. La sensibilisation à la Politique sociale de CRH est abordée au cours de cette formation. Le CCP est disponible au téléchargement sur le site Web de CRH : www.crh.com. Dans le cycle de formation actuel, environ 23 500 employés ont suivi la formation au CCP.

Le Code de conduite Fournisseur est distribué aux fournisseurs et est également disponible sur le site Web de CRH : www.crh.com. Pour les équipes chargées de l'approvisionnement, CRH a entrepris une série de formations sur l'esclavage moderne mettant à contribution les clients, les fournisseurs et les parties prenantes pour garantir la sensibilisation à la législation internationale qui interdit l'esclavage moderne, non seulement chez CRH, mais dans le secteur en général.

Encourager la transparence

CRH encourage tous ses collègues et ses partenaires au sein de sa chaîne logistique à faire part de toute suspicion concernant la présence d'esclavage, sous quelque forme que ce soit, dans l'entreprise. CRH a mis en place une ligne d'assistance téléphonique multilingue, disponible 24 h/24 et 7 j/7 pour les employés et les parties prenantes externes qui souhaitent signaler des problèmes, notamment des violations des droits de l'homme et des normes du travail. Des affiches indiquant le numéro de cette ligne d'assistance sont placées dans tous les sites de CRH. Chaque signalement est soigneusement examiné et des mesures sont prises en fonction des conclusions de cet examen.

Conclusion

CRH s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, autant que faire se peut, pour qu'aucune forme d'esclavage ne soit présente au sein de sa zone d'influence. CRH met en œuvre sa politique sociale (qui comprend l'interdiction du travail forcé) pour résoudre ce problème au sein de ses activités. Pour s'attaquer au problème au niveau de sa chaîne logistique, CRH met en œuvre son Code de conduite Fournisseur, qui comprend les principes de CRH en matière d'approvisionnement éthique. CRH a mis en place des processus pour garantir le respect des normes, pour comprendre les risques, pour sensibiliser et pour encourager la transparence.

CRH vise à apporter des améliorations constantes en matière de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises, et utilisera cette Déclaration annuelle d'acceptation de la politique, préparée volontairement, pour illustrer les progrès réalisés et favoriser l'amélioration constante des processus concernés.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.crh.com.

